

Conférence de Presse de la Fédération des Artisans

La situation dans l'artisanat luxembourgeois : défis, opportunités et le besoin d'un dialogue renouvelé

19 décembre 2024

A l'occasion d'une conférence de presse, la Fédération des Artisans a mis en lumière la situation complexe du secteur de l'artisanat au Luxembourg. Confronté à des défis structurels et économiques, ce secteur vital pour l'économie nationale appelle à des réformes ciblées et à un dialogue social réaliste et inclusif.

Un secteur en profonde mutation

Le secteur de l'artisanat traverse une période de transformation majeure. Confrontées à une pénurie chronique de main-d'œuvre, de nombreuses entreprises se restructurent, avec des fusions et acquisitions devenant monnaie courante. Parallèlement, la crise dans le secteur de la construction continue d'avoir des répercussions importantes : plus de 3 300 emplois ont été perdus dans le bâtiment ces dernières années.

Ces mutations ne se limitent pas au bâtiment. D'autres branches telles que l'automobile, les soins du corps et l'alimentation artisanale connaissent également des perturbations.

L'impact combiné des augmentations décidées du salaire minimum (+2,6 % en janvier) et de la tranche indiciaire (+2,5 %), couplé à la fin des compensations décidées par la tripartite au niveau de la mutualité des entreprises, se traduit par une charge financière insoutenable pour de nombreuses entreprises.

Pour l'artisanat, cela représente une augmentation des charges équivalents à 4.000 salaires supplémentaires.

Moderniser le dialogue social : répondre aux réalités du secteur artisanal

Lors des discussions récentes au sein du Comité permanent du travail et de l'emploi (CPTE) des propositions du Gouvernement en vue de promouvoir le dialogue social au niveau de l'entreprise ont suscité une levée des boucliers des syndicats.

Cette attitude contraste avec le fait que les syndicats ne sont que très peu représentés dans les entreprises artisanales et dans les PME en général.

Aux yeux de la Fédération des Artisans, les récentes élections sociales ont donné un mandat clair au Gouvernement d'accorder aux délégations du personnels, légitimées par ces élections, un cadre légal qui leur permet de négocier certains points touchant l'organisation du travail au niveau de l'entreprise sans implication obligatoire des syndicats.

Les syndicats : Une « Randerscheinung » au niveau des entreprises artisanales

Au niveau national, les syndicats sont seulement représentés dans 32% des délégations du personnel. 68% des délégations sont composées de salariés libres, c'est-à-dire non syndiqués.

Dans les entreprises de moins de 100 salariés le pourcentage de délégués libres atteint 78%. C'est seulement dans les entreprises de plus de 100 salariés que les syndicats sont présents dans une majorité de délégations (67%)

La Fédération des Artisans dénonce l'absence de représentativité réelle des syndicats dans les entreprises artisanales.

Le secteur de l'artisanat, composé majoritairement de petites et moyennes entreprises, demeure donc largement « sous le radar » des statistiques officielles et des syndicats eux-mêmes.

Un dialogue social déconnecté des réalités

Les syndicats refusent de reconnaître les délégués démocratiquement élus dans ces entreprises, empêchant toute négociation directe au bénéfice des salariés.

Cette situation mène à un paradoxe où les syndicats imposent un « diktat » qui ne reflète ni les besoins des entreprises, ni les attentes des employés.

La FDA exige que les représentants élus directement dans les entreprises, même en dehors des listes syndicales, puissent négocier des solutions intelligentes et adaptées aux réalités des petites structures, au-delà du cadre rigide de dispositions sur l'organisation du travail en vigueur actuellement.

Fin de la discrimination envers les délégués élus

La Fédération appelle à la fin de cette discrimination systématique envers les délégués du personnel, démocratiquement choisis par leurs collègues. Le respect des élections est essentiel pour assurer un dialogue social transparent, équitable et constructif.

Conventions collectives dans l'artisanat : Une réalité en déclin, des adaptations nécessaires

La Fédération des Artisans constate un recul rampant des conventions collectives (CCT) dans le secteur de l'artisanat luxembourgeois. Cette diminution est le reflet d'une inadéquation croissante entre les attentes des entreprises, la réalité du terrain et les exigences des partenaires sociaux.

En l'an 2000, il existait 16 conventions collectives sectorielles sous l'égide de la FDA.

Aujourd'hui, il n'en reste plus que 10, couvrant essentiellement les secteurs suivants :

Bâtiment, Électriciens, Poseurs de carrelages, Garages et carrosseries, Nettoyage, Toiture, Ascenseurs, Taxis, Installateurs, Imprimeries.

Parmi celles-ci, 2 CCT n'ont pas été mises à jour depuis plus de 10 ans, et sont donc sur le point de disparaître, faute de suivi. Les conventions dans des secteurs clés tels que la menuiserie, la peinture, le plâtrage ou encore les machines agricoles ont déjà disparu.

Les causes de ce déclin : un modèle dépassé

Le Code du travail trop généreux : Le cadre législatif luxembourgeois prévoit déjà des avantages considérables pour les salariés, comme :

- Congés légaux étendus,
- Dispositions extraordinaires pour work-life balance,
- Règles strictes sur les horaires et temps partiels,
- Augmentations automatiques via l'index et le salaire minimum.

Résultat : les CCT n'apportent plus que des avantages supplémentaires coûteux, souvent sans contrepartie pour les entreprises.

Un manque de flexibilité :

Les conventions collectives actuelles imposent des normes « uniformes », sans tenir compte des besoins spécifiques des entreprises artisanales, notamment :

- **Horaires et organisation du travail** : besoin de flexibilité sur les heures de début, fin ou encore les pauses pour s'adapter aux chantiers.
- **Prise en compte des contraintes familiales et personnelles** : permettre des aménagements individuels négociés directement dans l'entreprise.
- **Répartition des congés collectifs** : des alignements souvent inadaptés au fonctionnement des petites structures.

Un dialogue déconnecté de la réalité :

Les interlocuteurs syndicaux, souvent éloignés du terrain, ignorent souvent les besoins réels des petites et moyennes entreprises.

Les solutions « win-win » sont systématiquement refusées, même lorsqu'employeurs et employés dans les entreprises y sont favorables.

La réalité du terrain : des solutions intelligentes sont nécessaires

Les entreprises artisanales, majoritairement de petite taille, n'ont ni les moyens ni l'intérêt d'appliquer des CCT complexes et coûteuses. Elles réclament des solutions pragmatiques et adaptées, telles que :

- **Flexibilité des horaires** : Permettre des aménagements au niveau de l'entreprise (par exemple : mercredi jour libre, semaines de 44 heures).
- **Accords négociés au niveau de l'entreprise** : Donner plus de liberté pour conclure des accords spécifiques aux besoins des employeurs et des salariés.
- **Des CCT attractives et accessibles** : Faciliter la mise en place de conventions collectives, avec des coûts raisonnables et des contreparties pour les entreprises.

Propositions de la Fédération des Artisans : moderniser les conventions collectives

- **Assouplir le cadre légal** : Introduire des dérogations négociées au Code du travail, permettant des solutions adaptées aux réalités des entreprises artisanales.
- **Favoriser le dialogue au niveau de l'entreprise** : Encourager les négociations avec les délégués du personnel élus démocratiquement, même en l'absence de syndicats.
- **Revaloriser le rôle des délégués du personnel**, plus proches des besoins des salariés et des entreprises.
- **Simplifier les conventions collectives** : Proposer des modèles plus simples, plus flexibles et moins coûteux pour faciliter leur adoption par les entreprises artisanales.

Travail dominical : une nécessité économique et sociale

La Fédération des Artisans insiste sur l'urgence de moderniser la réglementation du travail dominical pour répondre aux besoins des entreprises artisanales et de leurs salariés.

Le constat : un cadre rigide et obsolète

Actuellement, le travail dominical est limité à 4 heures, ce qui ne correspond plus aux attentes des entreprises et des consommateurs dans un marché de plus en plus dynamique.

La législation impose des restrictions disproportionnées, empêchant les entreprises d'organiser efficacement leur travail et leurs équipes.

- **La position de Fédération des Artisans : des solutions concrètes**
- **Étendre la durée autorisée à 8 heures** : Une réforme soutenue par le programme gouvernemental et acceptée par les partenaires de la coalition.
- **Inclure les heures supplémentaires** : Permettre la réalisation d'heures supplémentaires dans un cadre flexible
- **Assouplir le repos ininterrompu** : Adapter ou supprimer l'obligation de repos continu de 44 heures pour mieux coller aux réalités des entreprises.

La Fédération des Artisans rappelle que cette réforme est attendue depuis longtemps et exhorte le gouvernement à tenir ses engagements pour garantir une réglementation moderne, claire et stable.

Horaires d'ouverture : modernisation et flexibilité pour l'économie locale

La Fédération des Artisans soutient les initiatives visant à moderniser les heures d'ouverture, mais rejette toute tentative de limiter cette réforme par le biais des conventions collectives.

Les enjeux : une économie qui évolue

Les habitudes de consommation changent, tout comme les attentes des entreprises artisanales et des clients.

Un cadre rigide des heures d'ouverture freine la compétitivité des entreprises et leur capacité d'adaptation.

La position de la FDA : flexibilité totale

- **Horaires 24/7** : Offrir une liberté complète aux entreprises pour déterminer leurs heures d'ouverture, selon leurs besoins et ceux de leurs clients.
- **Réglementation au niveau de l'entreprise** : Permettre des négociations internes entre employeurs et salariés pour définir les modalités d'application.
- **Rejeter les exceptions imposées** : Limiter cette modernisation aux CCT serait inapproprié et déconnecté des besoins des petites et moyennes entreprises.

La FDA appelle à des solutions pragmatiques et un cadre réglementaire simplifié pour moderniser les heures d'ouverture.

L'absentéisme : une tendance préoccupante qui fragilise les entreprises

Depuis 2019, l'absentéisme a augmenté de 50 %, avec des effets particulièrement dévastateurs pour les petites entreprises artisanales.

Les constats :

Les absences pour des raisons médicales, notamment les lundis, sont trois fois plus fréquentes que la moyenne de la semaine, posant des questions sur d'éventuels abus.

Les nouvelles formes de congés liées à la work-life balance amplifient les difficultés organisationnelles des petites équipes.

Dans de petites structures, chaque absence compte : les tâches spécialisées ou l'absence d'un membre d'une équipe fragilisent le fonctionnement quotidien.

Les solutions proposées par la Fédération des Artisans :

- **Contrôle renforcé** : Mise en place du certificat médical numérique pour un suivi automatisé. Suivi par la CNS et la médecine du travail pour identifier les tendances abusives.
- **Contrôle des malades** : des contrôles systématiques pour limiter les absences non justifiées.
- **Réformes structurelles** : Introduction d'un jour de carence pour limiter les absences injustifiées /Ajustement des droits au congé pour éviter l'accumulation en cas d'absences prolongées.

La Fédération des Artisans souligne que ces mesures visent à protéger les entreprises tout en assurant l'équité pour les salariés honnêtes.

Le rôle de l'ITM : pour une approche basée sur la prévention et la transparence

La Fédération des Artisans soutient les missions essentielles de l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) mais critique des pratiques trop souvent répressives et déconnectées des réalités des entreprises artisanales.

Les critiques :

- **Visites inadaptées** : Interventions à des moments inappropriés (en présence des clients ou sur des chantiers).
- **Manque d'accompagnement** : Une approche purement répressive sans phase de sensibilisation ou d'information préalable.
- **Procédures opaques** : Le manque de transparence dans les sanctions renforce la méfiance des entreprises.

Les propositions de la Fédération des Artisans :

Priorité à la prévention : Sensibiliser les entreprises aux obligations légales avant d'imposer des sanctions. Offrir la possibilité de se conformer avec un délai raisonnable avant toute sanction.

Un cadre répressif équitable : Introduire un catalogue de sanctions basé sur la gravité, la fréquence et la répétition des infractions. Classifier les infractions et adapter les amendes à la réalité de chaque situation, à l'image du Code de la route.

Modernisation de l'ITM :

Former les inspecteurs pour garantir des contrôles justes, cohérents et transparents.

Assurer un dialogue avec les entreprises pour éviter les malentendus et trouver des solutions constructives.

La Fédération des Artisans appelle à une relation de confiance entre les entreprises et l'ITM, où la prévention précède la répression.

Sanctions et fermetures de chantiers : une mesure ultime à encadrer

Les fermetures de chantiers décidées par l'ITM doivent être encadrées et réservées aux situations extrêmes.

Les recommandations de la FDA :

- **Limiter les sanctions excessives** : Une seule sanction par infraction, avec la sanction la plus faible lors d'une première infraction.
- **Encadrer les fermetures** : Examiner des solutions alternatives avant toute fermeture complète. Appliquer les fermetures uniquement dans des cas avérés de danger immédiat.
- **Transparence et proportionnalité** : La Fédération des Artisans insiste sur la nécessité d'un cadre de sanctions transparent et proportionné, pour protéger les entreprises tout en garantissant la sécurité et le respect des salariés

Luxembourg, le 19 décembre